



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents : 29  
Absents : 4  
Pouvoirs : 4  
Votants : 33

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 30 septembre 2024 à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

**Étaient présents :**

Laurent GODET  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSÉ  
Noëlle CORNO  
Philippe LE DUAULT  
Muriel DINTHEER  
Laurent BREZAC  
Eric NOZAY  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINE  
Claude LEFORT  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD  
Anne OLIVIER  
Sylvie LAJEANNE

Charlotte PERCHER  
Marc FLEURY  
Frédéric CHATELLIER  
Nathalie LEBLANC  
Isabelle LE HEIN  
Martin MOTTET  
Thérèse TRESPEUCH  
Fabrice ROUSSEL  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Christophe BOUVIER-BRAULT  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Camille BRANCHEREAU, Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES, Myriam BASOSILA M'BEWA.

**Avait donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES à Laurent BREZAC, Myriam BASOSILA M'BEWA à Bénédicte de LANTIVY.

**Mme Thérèse TRESPEUCH a été élue Secrétaire de Séance.**

## **DL\_2024\_09\_07 - Modification des désignations des représentants du Conseil Municipal dans différents établissements**

### **Monsieur le Maire expose :**

La Ville est représentée dans un certain nombre d'organismes extérieurs et associations dont les statuts définissent le nombre de représentants de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que la désignation des représentants du Conseil Municipal a lieu au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les nominations sont prononcées par un autre moyen.

### **Après avoir entendu ce rapport,**

*Vu les articles L2121-21 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux commissions municipales ;*

*Vu la délibération DL\_2023\_11\_03 en date du 27 novembre 2023 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de différents établissements ;*

*Vu la délibération DL\_2024\_07\_01 en date du 13 juillet 2024 portant sur l'élection du Maire de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre ;*

*Vu la délibération DL\_2024\_07\_02 en date du 13 juillet 2024 fixant le nombre d'adjoints au Maire et leur élection ;*

*Vu la délibération DL\_2024\_07\_03 en date du 13 juillet 2024 portant sur les délégations au Maire dans le cadre des compétences énoncées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Considérant la mise en place d'un nouveau Conseil Municipal, il convient de désigner de nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein de divers établissements ;*

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

1. **ACCEPTÉ** que la nomination des membres du Conseil Municipal au sein de ces établissements soit prononcée à main levée ;
2. **DESIGNE** les représentants du Conseil Municipal au sein de ces établissements selon le tableau présenté ci-dessous :

<b>Organisme - Association</b>	<b>Représentation</b>	
<b>SCIC NANTES NORD</b> 1 représentant	Denis BRIANT	
<b>COMITE DE JUMELAGE</b> 2 représentants (titulaires- suppléants) dont 1 pour la minorité	<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
	Eric NOZAY Charlotte PERCHER Erwan BOUVAIS	Frédéric CHATELLIER Christophe BOUVIER-BRAULT

<b>COMITE DIRECTEUR OMS</b> <i>4 représentants dont 1 pour la minorité</i>	Laurent BREZAC Thérèse TRESPEUCH Frédéric CHATELLIER Philippe RODRIGUES Erwan BOUVAIS	
<b>OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES</b> <i>8 représentants dont 1 pour la minorité</i>	Muriel DINTHEER Eric NOZAY Charlotte PERCHER Frédéric CHATELLIER Denis BRIANT Jean-Pierre GUYONNAUD Isabelle LE HEIN Sylvie LAJEANNE Christophe BOUVIER-BRAULT Annie LE GAL LA SALLE	
<b>ASSO. MUSICALE ERDRE ET GESVRES</b> <i>6 représentants dont 1 pour la minorité</i>	Muriel DINTHEER Noelle CORNO Eric NOZAY Isabelle LE HEIN Sylvie LAJEANNE Erwan BOUVAIS	
<b>ASSO. SOLIDARITE EMPLOI</b> <i>1 Titulaire - Suppléant</i>	<u>Membre titulaire</u> Laurence RANNOU	<u>Membre suppléant</u> Camille BRANCHEREAU
<b>ASSO. DES PETITS QUENIAUX</b> <i>3 représentants</i>	M. LE MAIRE Sylvie LAJEANNE Oscar NAVARRO	
<b>ASSO. GROUPE NATURE ET ENVIRONNEMENT</b> <i>1 Titulaire - Suppléant</i>	<u>Membre titulaire</u> Jean-Noël LEBOSSE	<u>Membre suppléant</u> Denis BRIANT
<b>MAISON POUR TOUS</b> <i>1 représentant</i>	Sylvie LAJEANNE	

**3. AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire a l'exécution de la présente délibération.**

La secrétaire de séance,



THERESE TRESPEUCH



Le Maire,



LAURENT GODET

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.  
 Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.